

SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LÉOGEATS, dûment convoqué le 20 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PUJOL Cédric, Maire.

Présents : Mmes et MM. PUJOL. DUBOIS. PRAT. LARRIEU. BIDEAU. RICARD. JOSEPH. GASTINE. VELASCO CAMACHO. MARMIER. PUTCRABEY.

Procurations : M. GRÉGOIRE à M. PRAT.

Excusées : Mmes LATESTÈRE. BRUCHET.

Secrétaire de séance : Mme PUTCRABEY.

I – Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

II – Demandes d'aides auprès de l'Etat au titre de la DETR

✓ Aménagement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du nouveau cimetière.

Ce projet consiste à structurer l'espace par la création des allées principales, la réalisation de plantation et l'aménagement d'un espace pour disperser les cendres et permettre le recueillement des familles.

Il présente le coût de cette opération et le plan de financement.

Coût de l'opération :

Terrassement	20 810.13
Colombarium	8 991.67
Végétalisation	<u>1 157.25</u>
TOTAL HT :	30 959,05 €
TVA :	<u>6 096,09 €</u>
TOTAL TTC :	37 055,14 €

Plan de financement :

Etat au titre de la DETR :	10 835,66 €
Autofinancement :	26 219,48 €

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de travaux concernant l'aménagement du cimetière présenté,

Approuve le plan de financement,

Décide de réaliser en 2023 les travaux d'aménagement du cimetière,

Décide de demander l'attribution d'une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023,

Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

III – Demande d'aide auprès du Département au titre du FDAVC

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux sur la voirie communale.

Sur proposition de la commission, il invite le Conseil Municipal à retenir au titre de l'année 2023 la réalisation des travaux de restauration de la route de Cazade - VC n° 2 – (Tranche 1).

Il expose le coût estimatif de cette opération d'un montant de **26 304,31 € HT** et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après qu'il en eut délibéré à l'unanimité,

Vu les propositions de la commission,

Considérant les importantes dégradations sur la VC n° 2 pouvant porter atteinte à la sécurité des usagers,

Considérant que cette voie est régulièrement empruntée pour les transports scolaires,

Décide de retenir les travaux proposés,

Décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la voirie et sécurité,

Approuve le plan de financement présenté,

Donne mandat à Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'aides et signer tout acte nécessaire à la réalisation des travaux.

IV – Demande d'aide auprès du Département au titre du FDAEC

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Monsieur GLEYZE et Mme DEXPERT Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2023, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8 000,00 €.

Il propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux d'aménagement du nouveau cimetière.
Le coût estimatif de cette opération s'élève à **30 959,05 € HT, soit 37 055,14 €**.

Après avoir écouté ses explications, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité, **décide** :

- **De réaliser en 2023 les opérations suivantes** :
 - Travaux autres investissements : Aménagement du nouveau cimetière.
- **De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000,00 €** au titre de ces investissements.
- **D'approuver le plan de financement suivant** :

○ Aide de l'Etat (DETR 2023)	10 835,66 €
○ Aide du Conseil Départemental (FDAEC 2023)	8 000,00 €
○ Autofinancement	18 219,48 €

V – Dossiers en cours

✓ **Valorisation du site de Caussarieu**

M. PRAT expose l'avancée du projet de valorisation écologique du site communal de Caussarieu.

L'ensemble des plantations sont réalisées. Ces plantations sont destinées à créer des haies pour favoriser la continuité écologique et conforter la ripisylve.

Les supports de communication sont en cours de fabrication et seront mis en place prochainement.

✓ **Mairie**

Les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la mairie prévus sont engagés.

Ce chantier est prévu sur une durée de 6 mois. Pendant la durée du chantier le fonctionnement du secrétariat sera adapté. Des périodes de fermeture au public interviendront notamment lors de la réalisation du gros œuvre.

✓ **Relais de téléphonie mobile**

Dans le cadre de l'amélioration du réseau de téléphonie mobile une nouvelle antenne-relais doit être installée pour desservir le secteur de Laulan.

La société SFR est mandatée pour réaliser ce projet.

Deux propositions d'implantation ont été formulées sur des terrains communaux. Des études sont en cours pour déterminer la faisabilité sur les emplacements proposés.

IX – Questions diverses

✓ **Permanence « Ma commune, ma Santé »**

Une permanence aura lieu dans la salle polyvalente le lundi 20 mars.

Ce dispositif est une solution santé mutualisée proposée par l'association ACTIOM avec le soutien de la Communauté des communes du Sud-Gironde et de ses communes. Il permet à tous les administrés de pouvoir bénéficier gratuitement d'une solution santé mutualisée et de ses avantages (conseils et accompagnements personnalisés, conseils dédiés...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,

La Secrétaire,